

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, Lévis, **le jeudi vingt (20) mars deux mille quatorze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Vice-président
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

***** PÉRIODE DE QUESTIONS *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 février 2014
4. Dépôt du rapport occasionnel du vérificateur général de la Ville de Lévis au Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis concernant la planification et la gestion des opérations financières
5. Abrogation du paragraphe 11 de la résolution 2010-048 (autorisation au directeur général – entente avec AVT S.E.N.C.)
6. Règlement no 124.1 modifiant le règlement no 124 afin d'introduire dans la grille tarifaire pour la catégorie d'usagers « 12 à 17 ans » (« AdoBus ») de la Société de transport de Lévis

7. Entente de partenariat avec l'organisme Accès transports viables dans le cadre du projet « Mon PLAN en Or » (nom provisoire)
 8. Recrutement d'un (1) stagiaire pour le service de l'exploitation – Été 2014
 9. Autorisation de procéder au recrutement d'un (1) stagiaire à la Direction de la planification et du développement
 10. Autorisation de procéder au recrutement d'un (1) stagiaire à la Direction des technologies, du marketing et du développement des affaires – été 2014
 11. Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture et design urbain pour une durée de trente (30) mois ou lorsque l'addition des mandats attribués aura atteint la somme de 200 000,00\$ à la firme Groupe A inc.
 12. Acquisition d'un système automatique de comptage de passagers
 13. Autorisation de procéder l'embauche de sept (7) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers
 14. Autorisation de procéder au recrutement de huit (8) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers
 15. Comptes payables
 16. Points divers
 17. Période de questions
 18. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2014-036-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi, 20 mars 2014 soit adopté tel lu en y ajoutant au point 16.- Divers le point **16.1- Adoption des propositions d'amélioration de service : période été 2014.**

Adoptée.-

2.- Période de questions

Aucune question n'a été soulevée

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 février 2014

- RÉSOLUTION 2014-037-

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 février 2014 soit adopté tel que lu.

4.- Dépôt du rapport occasionnel du vérificateur général de la Ville de Lévis au Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis concernant la planification et la gestion des opérations financières.

Le rapport occasionnel du vérificateur général de la Ville de Lévis préparé conformément à l'application de l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) constatant les résultats de son audit, est déposé.

5.- Abrogation du paragraphe 11 de la résolution 2010-048 (autorisation au directeur général – entente avec AVT S.E.N.C.)

- RÉSOLUTION 2014-038-

CONSIDÉRANT : le contenu du paragraphe 11 de la résolution adoptée le 15 avril 2010 (résolution no 2010-048) déléguant au directeur général et au secrétaire de la Société de

transport de Lévis certains pouvoirs en lien avec la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport S.E.N.C. (AVT);

CONSIDÉRANT : qu'afin d'éviter tout doute sur l'interprétation de ce paragraphe, il est opportun de l'abroger de façon à ce que les contrats accordés par la Société soient, comme ils l'ont été à ce jour, approuvés par le conseil d'administration ou par un officier bénéficiant, par règlement, du pouvoir de dépenser;

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE le paragraphe 11 de la résolution 2010-048 soit abrogé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport S.E.N.C. (AVT).

Adoptée.-

6.- Règlement no 124.1 modifiant le règlement no 124 afin d'introduire dans la grille tarifaire pour la catégorie d'usagers « 12 à 17 ans » (« AdoBus ») de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2014 -039-

PROVINCE DE QUÉBEC

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

RÈGLEMENT N° 124.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 124 AFIN D'INTRODUIRE DANS LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA CATÉGORIE D'USAGERS « 12 à 17 ANS » (« ADOBUS ») DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

- ATTENDU** que la STLévis souhaite offrir aux personnes âgées entre 12 et 17 ans inclusivement un titre de transport intitulé « AdoBus » utilisable durant les mois de juillet et août;
- ATTENDU** que suivant l'article 90 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (c. S-30.01), la Société de transport de Lévis établit « *par règlement, différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités et pour les catégories d'usagers qu'elle détermine* »;
- ATTENDU** le Règlement 124 adopté le 17 décembre 2013 (résolution 2013-211) régissant la tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2014 pour la clientèle du transport urbain et adapté qui utilise les services de la Société de transport de Lévis;
- ATTENDU** qu'il est ainsi nécessaire d'amender le Règlement no 124 afin de pouvoir ajouter le nouveau titre de transport « AdoBus » et d'en fixer le tarif mensuel;
- ATTENDU** qu'un exemplaire du projet de règlement accompagnait l'avis de convocation pour la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
et appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2** Le Règlement 124 (tarification pour l'année 2014 en vigueur à compter du 1^{er} mars 2014) est modifié par l'ajout, après la ligne « *Carte de douze (12) passages 34.00\$* », de ce qui suit :
- | | | |
|----------------|-------------|----------|
| Laissez-passer | « Adobus* » | 59.25 \$ |
|----------------|-------------|----------|
- *(pour les personnes âgées de 12 à 17 ans inclusivement et valable pour une période de deux mois, soit les mois de juillet et août)
- ARTICLE 3** Le tarif édicté par le présent règlement entrera en vigueur le trentième jour qui suit la publication de ce nouveau tarif dans un journal diffusé sur le territoire de la Société.

Lévis, le 20 mars 2014

Le vice - président

Le secrétaire

Adoptée.-

7.- Entente de partenariat avec l'organisme Accès transports viables dans le cadre du projet « Mon PLAN en Or » (nom provisoire)

RÉSOLUTION-2014- 040-

CONSIDÉRANT : la volonté de la STLévis d'accroître son achalandage, notamment en période hors pointe;

CONSIDÉRANT : la volonté de la STLévis de supporter la réalisation du « *Plan d'action favorisant un vieillissement actif* » de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE : dans ce cadre, la STLévis vise à se positionner comme un acteur privilégié en réponse à l'objectif « faciliter les déplacements des personnes du troisième âge »;

CONSIDÉRANT QU' : une des façons d'y parvenir est :

- d'augmenter les connaissances générales des transports collectifs et actifs;
- de développer une gamme de services d'accompagnement et d'information destinée exclusivement à la clientèle « aînée »;
- de bien comprendre les besoins et les attentes des personnes aînées en matière de mobilité;

CONSIDÉRANT QUE: le projet présenté par l'organisme Accès transports viables vise à répondre à l'ensemble des moyens ci-haut mentionnés en privilégiant une approche individuelle;

CONSIDÉRANT QUE : selon les estimations faites par Accès transports viables, une centaine de personnes âgées accepteront de participer à ce projet au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT : l'intérêt pour la STLévis d'être associée au projet « Mon PLAN en OR » (nom provisoire);

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à conclure une entente de partenariat avec l'organisme Accès transports viables afin de soutenir la mise en œuvre du projet « Mon PLAN en OR » (nom provisoire);

QUE ce conseil accepte, pour ce faire, d'offrir gratuitement des laissez-passer et de participer à la promotion de la première année de ce projet dans les conditions suivantes :

- 800 laissez-passer de 1 passage gratuit remis aux participants et aux bénévoles;
- 5 000 \$ en espace publicitaire sur des Panobus et en espace Web;
- en mettant à disposition un autobus lors des 10 formations et simulations.

Adoptée.-

8.- Recrutement d'un (1) stagiaire pour le service de l'exploitation – Été 2014

- RÉOLUTION 2014-041-

CONSIDÉRANT les besoins au service de l'exploitation pour assurer les opérations quotidiennes en raison des remplacements à venir pour les vacances et congés fériés qui seront pris au cours de la période estivale par le personnel régulier du service de l'exploitation;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Mario Sirois, adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation à la Direction générale, d'embaucher un (1) étudiant en technique de logistique de transport à titre de stagiaire pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que l'embauche au service de l'exploitation est déjà prévue au budget pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement d'un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire comme assistant superviseur au service de l'exploitation pour une période de quatorze (14) semaines à raison de trente-cinq (35) heures par semaine.

Adoptée.-

9.- Autorisation de procéder au recrutement d'un (1) stagiaire à la Direction de la planification et du développement

-Résolution 2014-042-

CONSIDÉRANT : l'élaboration en cours du plan d'accessibilité universelle (PAU) de la STLévis;

CONSIDÉRANT QUE : plusieurs critères permettent de définir le niveau d'accessibilité des zones d'attentes : présence d'abribus, d'un trottoir, éclairage, traversée piétonne, présence d'un carrefour, etc.;

CONSIDÉRANT QUE : pour aller un peu plus loin et innover par rapport à l'ensemble des sociétés de transport en commun du Québec, la STLévis souhaite introduire dans sa grille d'analyse un nouvel indice à savoir, l'indice de « marchabilité »

CONSIDÉRANT QUE : cet indice vise à attribuer une valeur aux conditions de marche et d'accès de nos 2 100 arrêts répartis sur l'ensemble de notre réseau;

CONSIDÉRANT QUE : l'opportunité d'associer le Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD-ULaval) et le département de géographie de l'Université Laval à cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE : cet exercice nous permettra de raffiner l'ensemble de nos données sur les arrêts et de prévoir les aménagements qui assureront les améliorations conformément au PAU;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est	proposé par	madame Ann Jeffrey
	appuyé par	madame Nathalie Plante
	et résolu	unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction de la planification et du développement à procéder au recrutement d'un (1) stagiaire pour une période de 4 mois dans le cadre d'un projet de recherche conjoint avec l'Université Laval sur l'indice de « marchabilité » appliqué aux zones d'attente.

Adoptée.-

10.- Autorisation de procéder au recrutement d'un (1) stagiaire à la Direction des technologies, du marketing et du développement des affaires – été 2014

-Résolution 2014-043-

CONSIDÉRANT QUE: l'ensemble des projets actuellement en cours d'élaboration à la STLévis (site web, bulletin interne, plan stratégique, communication médias, etc...)

commande des suivis réguliers en termes de communication-marketing;

CONSIDÉRANT : la demande déposée par le directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale, d'embaucher un(e) (1) étudiant(e) en communication-marketing à titre de stagiaire pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE : que l'embauche de cette ressource sera financée à même la réserve pour imprévus du budget pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement d'un (1) stagiaire à la direction des technologies, du marketing et du développement des affaires pour une période de seize (16) semaines à raison de trente-cinq (35) heures par semaine.

Adoptée.-

11.- Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture et design urbain pour une durée de trente (30) mois ou lorsque l'addition des mandats attribués aura atteint la somme de 200 000,00\$ à la firme Groupe A inc.

- RÉSOLUTION 2014-044-

CONSIDÉRANT : la résolution 2013-197, adoptée à l'occasion de l'assemblée extraordinaire du jeudi 21 novembre 2013, autorisant la Direction générale et la Direction de la planification et du développement à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture et design urbain pour notamment :

- concevoir le design, réaliser les plans et devis et construire des infrastructures majeures aux usagers;

- réaliser des études reliées à l'accessibilité universelle du transport en commun;
- effectuer des recherches sur l'implantation de nouvelles méthodes ou technologies reliées au transport en commun;
- implanter des bornes de système d'information voyageur en temps réel sur son réseau (implantation particulière);

CONSIDÉRANT : la résolution 2014-013, adoptée à l'occasion de l'assemblée ordinaire du jeudi 16 janvier 2014, en vertu de laquelle, les critères d'évaluation et la nomination des membres d'un comité d'évaluation des offres de service pour un mandat de services professionnels en architecture et design urbain ont été établis;

CONSIDÉRANT QUE : suite à l'appel d'offres public placé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), trois (3) firmes ont déposé une offre de service dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE : le 23 janvier 2014, le comité d'évaluation se réunissait en présence d'un secrétaire afin de procéder à l'évaluation des offres de services reçues;

CONSIDÉRANT QUE : parmi les trois (3) offres de service reçues, une d'entre elles a été jugée non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE : parmi les deux autres soumissionnaires qualifiés, le Groupe A inc. a présenté le taux horaire le plus avantageux;

CONSIDÉRANT : la recommandation du comité d'évaluation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par madame Ann Jeffrey
et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à la firme Groupe A inc. un mandat de services professionnels en architecture et design urbain pour une durée de trente (30) mois ou lorsque l'addition des mandats attribués aura atteint la somme de 200 000,00\$;

QUE ces honoraires seront financés à même le règlement d'emprunt 125 au montant de 25 M\$.

Adoptée.-

12.- Acquisition d'un système automatique de comptage de passagers

- RÉSOLUTION 2014-045-

CONSIDÉRANT : la résolution 2013-222 adoptée à l'occasion de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2013 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système automatique de compteurs de passagers ;

CONSIDÉRANT QU' : un appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 27 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE : le 13 février 2014, le comité de sélection a évalué la seule offre reçue et l'a jugée conforme ;

CONSIDÉRANT QUE : le prix soumis est inférieur à l'estimation établie par la Société conformément à l'article 92.1 de la *loi sur les Sociétés de transport en commun, chapitre S-30.01*;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de la planification et du développement à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à l'entreprise Infodev DEI Inc. le contrat d'acquisition d'un système automatique de comptage de passagers au

montant de 109 948\$ avant taxes applicables, conditionnellement à l'obtention de la subvention du MTQ;

QUE le coût de cet investissement soit couvert, comme prévu, par le règlement d'emprunt numéro 103 au montant de 6 800 000\$ adopté dans le cadre du projet Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) dûment adopté et approuvé par toutes les instances (Ville et MAMROT).

Adoptée.-

13.- Autorisation de procéder à l'embauche de sept (7) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers

- RÉSOLUTION 2014-046-

CONSIDÉRANT : la résolution 2014-026 adoptée à l'occasion de l'assemblée ordinaire du 20 février 2014 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement de sept (7) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers;

CONSIDÉRANT QUE : l'appel de candidatures effectué entre le 21 février et le 3 mars 2014 a permis d'obtenir trente-cinq (35) candidatures;

CONSIDÉRANT QUE: parmi celles-ci, vingt et un (21) candidats ont réussi les tests d'aptitude de la STLévis et sept (7) d'entre eux présentaient le profil de connaissance et d'expérience recherchés;

CONSIDÉRANT : la recommandation de l'adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche de sept (7) chauffeurs d'autobus occasionnels.

Adoptée.-

14.- Autorisation de procéder au recrutement de huit (8) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers

- RÉOLUTION 2014- 047-

CONSIDÉRANT : les besoins exprimés par l'adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation pour l'opération actuelle du réseau (retraites, congés sans solde, congés parentaux, vacances et autres);

CONSIDÉRANT QU' : il s'écoule en moyenne deux (2) mois entre le recrutement et l'assignation d'un chauffeur sur un parcours d'autobus (affichage, soirée d'information, tests d'aptitude, entrevues, embauches et formation);

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement de huit (8) chauffeurs(es) d'autobus occasionnel(les) pour combler les besoins actuels en personnel au service de l'exploitation.

Adoptée.-

15.- COMPTES PAYABLES -

- RÉOLUTION 2014-048

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés de février 2014 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires : Périodes #5 à #8	718 734,82 \$
Chèques no #20007 à #21404 et chèques manuels	1 069 496,27 \$
Paiements directs :	336 536,13 \$

Adoptée.-

16.- Points divers

16.1.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période été 2014

- RÉSOLUTION 2014-049-

CONSIDÉRANT : les requêtes formulées par la clientèle et nos chauffeurs d'autobus;

CONSIDÉRANT : la recommandation des Directions de la planification et du développement et de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service suivantes :

Lévisien- 1: Remaniement de l'horaire

- Ajustement des temps de passage

Lévisien-2 : Remaniement de l'horaire

- Ajustement des temps de passage sur l'ensemble de la ligne, notamment pour les correspondances avec les parcours 27 R et 35 R et ajout de temps de parcours sur le Lévisien 2 sur certaines courses en période hors pointe la semaine et la fin de semaine.

Parcours 27R et 35R : Remaniement de l'horaire

- Ajustement des temps de passage sur les parcours 27R et 35R

Parcours 11 : Nouveau parcours arrondissement Desjardins (Secteurs Lévis-centre et Lauzon)

- Fréquence : 30 minutes en période de pointe du lundi au vendredi / 60 minutes hors pointe le jour, en soirée et fin de semaine;
- Amplitude : de 05h45 à 23h48 ;
- Temps de parcours : 60 minutes;
- Parcours majeur du nouveau réseau dans les secteurs Lévis-centre et Lauzon;
- Permet de voyager à l'intérieur même de la ville en touchant tous les secteurs de l'arrondissement Desjardins;
- Bidirectionnel (voyage dans les deux directions);
- Parcours opéré en semaine, soir et fin de semaine;
- Dessert les points de correspondances majeurs dont :
 - Terminus de la Traverse;
 - Cégep Lévis-Lauzon;
 - Station Galeries Chagnon.
- Dessert les institutions majeures, notamment l'HDL, Desjardins, UQAR, etc.
- Implique le retrait des parcours **21, 23, 26, 28, 329, parcours Parc industriel et certains parcours intégrés**

Parcours 13 : Nouveau parcours arrondissement Desjardins (Secteurs Lévis-centre et St-David)

- Fréquence : 70 minutes en pointe AM et PM;
- Amplitude : de 05h50 à 08h10 AM / de 15h15 à 16h35 PM;
- Temps de parcours : 70 minutes;
- Parcours qui permet de desservir les secteurs de Lévis-centre et de Saint-David;
- Bidirectionnel;
- Permet aux étudiants de se rendre aux écoles secondaires et également à la clientèle régulière de correspondre avec nos lignes Lévisiennes;
- Parcours opéré sur les pointes AM et PM;
- Dessert des points de correspondances majeurs, dont la Station Galeries Chagnon;
- Dessert les institutions majeures, notamment l'HDL, Desjardins, UQAR, etc.
- Implique le retrait des parcours **23, 26, 28, 329, et certains parcours intégrés;**

QUE les améliorations de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 16 juin 2014, soit au moment de la nouvelle période d'assignation;

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD DPD-2014-02), les Directions de la planification et du développement et celle de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif;

QUE ces modifications, conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population dans la semaine du 26 mai 2014.

Adoptée.-

17.- Période de questions

Aucune question n'a été soulevée

18.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2014-050-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le vice-président, Mario Fortier

Le secrétaire, Mario Sirois